

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

Convoqué le 4 Juin 2016

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Sophie CORNEILLE, Claude HUARD, Bérangère LEMERLE, Mireille MACAIRE, Corinne TORCHY, Mrs Raynald ADAMS, Philippe BULTEAU, Cyril BREUIL, Alexandre JAULIN, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Etienne PERNOLLET, Jacques TORU,

Excusés : Mme Chantal PREVOT pouvoir à Mme Béatrice BERTON et Mr Laurent GIRARD pouvoir à Mr Marc MOTRET

Secrétaire de séance : Mme Corinne TORCHY

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.
Il est procédé à la signature des registres des 2 derniers conseils.

Pendant, la signature des registres, Monsieur le Maire fait un rapport des sinistres de la semaine dernière suite aux inondations du mardi 31 mai.

Il remercie l'ensemble des conseillers ayant donné du temps pour aider à la gestion de cette période de crise et à ceux qui ont été jusqu'à prendre des congés pour pouvoir soutenir la commune.

Monsieur Bulteau remercie également les employés communaux ainsi que les citoyens volontaires.

Il informe que sa demande de reconnaissance de commune en état de catastrophe naturelle en date du 1^{er} Juin a été acceptée (parution au Journal Officiel ce jour 9 Juin).

Il précise, d'autre part, que certains bâtiments communaux ont été touchés par les inondations : crèche, algéco dans lequel l'eau est montée de 10 cm environ et que le lino devrait être changé, bibliothèque, cantine et le logement social du rez-de-chaussée.

Une déclaration auprès de l'assurance a été faite.

Aucune classe n'a été touchée par la crue.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire, afin d'avoir une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes, propose que le conseil municipal lui délègue certaines de ses attributions. L'ensemble de celles-ci ont été remises dès le début de la séance de conseil.

Aucune question ni remarque.

Il est donc procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

CONSTITUTION DES JURYS D'ASSISES

En application de l'Article 260 du code de procédure pénale, il doit être désigné pour 2017 les jurys d'assises dans le département du Cher.

Conformément à l'arrêté n°2016-1-0319 de la Préfecture du Cher en date du 7 Avril 2016, la commune de Vignoux doit donc procéder à la désignation de 6 jurys d'assises à partir de la liste générale des électeurs tel que prévu par l'article L.17 du code électoral.

Sont désignés :

1. Madame PETOIN BARREAU Véronique - 25 Rue des Lurons
2. Madame ROLLIN Nelly – 2548 Route des Chevaliers
3. Mademoiselle ALMEIDA Sabrina – 929 Route de la Forêt
4. Madame LEMERCIER BERNARD Christiane – 450 Route de la Blandinerie
5. Monsieur BARBOTIN Jérôme – Guérigny
6. Monsieur TAILLANDIER Bernard – 5 A Rue de la PetiteVernusse

DESIGNATION D'UN CONSEILLER DELEGUE AU CNAS DU COLLEGE ELU

Suite aux élections municipales d'Avril 2016, il convient de désigner un nouveau délégué du collège élu au CNAS Comité National d'Actions Sociales.

Madame Sophie CORNEILLE se porte volontaire.

Il est procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

VACANCE DE POSTE DIRECTRICE DE LA CRECHE

Madame LE COZ directrice de la crèche a demandé une mutation pour une structure de Bourges à compter du 24 Août.

Par conséquent, il convient de délibérer concernant la vacance de ce poste afin de recruter une nouvelle personne à la direction de la crèche.

Il est donc demandé à l'ensemble des membres du conseil l'autorisation pour Monsieur le Maire de procéder à tous les actes nécessaires à cette déclaration et au recrutement pour pourvoir au remplacement de la directrice de la structure multi accueil « Les P'tits Loups ».

Il est procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

CREATION DE POSTE A LA CRECHE

Madame Marie-Camille JEANNY, stagiaire de la fonction publique, actuellement enceinte va partir en congé maternité.

Afin de la remplacer, il convient d'ouvrir un poste.

Il est envisagé de reproduire le même schéma que l'an passé lors du départ en congé maternité de Madame Alison Nivet à savoir le recrutement d'une personne en contrat aidé CUI.

Il est donc demandé à l'ensemble des membres du conseil l'autorisation pour Monsieur le Maire de procéder à tous les actes nécessaires à cette ouverture de poste et au recrutement pour le remplacement de Madame JEANNY de la structure multi accueil « Les P'tits Loups ».

Il est procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

VACANCE DE POSTE RESTAURATION SCOLAIRE

Lors du départ en retraite de Madame CHIARELLO Germaine, afin d'assurer la continuité du service de restauration scolaire, un poste a été ouvert afin de recruter une personne en contrat aidé CUI.

La déclaration de vacance de poste n'ayant pas été faite à l'époque, il convient de régulariser.

Par conséquent, il est demandé à l'ensemble des membres du conseil l'autorisation pour Monsieur le Maire de procéder à tous les actes nécessaires à cette déclaration de vacance de poste.

Il est procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

CREATION DE POSTE ECOLE MATERNELLE

Madame Nadège ARDOUIN part en retraite à la fin de l'année scolaire. Il convient donc de penser pour la rentrée scolaire 2016 – 2017 à son remplacement.

Pour ce faire, il faut créer un poste d'ATSEM, Madame ARDOUIN n'occupant pas ce type de poste mais un poste d'agent technique 2nde classe.

Il est donc demandé à l'ensemble des membres du conseil l'autorisation pour Monsieur le Maire de procéder à tous les actes nécessaires à cette ouverture de poste et au recrutement pour le remplacement de Madame ARDOUIN à l'école maternelle.

Il est procédé au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL OPERATION « SAINT CHAMOND / GRANAT

L'opération financière 2015 de l'opération Saint Chamond / Granat a été communiquée aux membres du conseil.

Pour mémoire, la commune de Vignoux sur Barangeon a concédé à la SEMVIE l'opération de construction et d'exploitation d'un bâtiment industriel qui est occupé par la Société LISI BLANC AERO INDUSTRIES.

Le compte de résultat fait apparaître une valeur nette comptable de 1 316 934 € pour une dette financière de 1 124 957 €. Le bilan d'investissement 2015 s'élève à 2 299 530 €.

Il est procédé au vote pour l'approbation de ce compte rendu :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

ORDRE DE MISSION PERMANENT AGENTS TERRITORIAUX

Certains agents, dans le cadre de leurs fonctions, sont amenés à se déplacer régulièrement.

Il est proposé de mettre en place des ordres de missions permanents pour ces déplacements : Angélique SCORDELLE pour les déplacements vers les autres bibliothèques (Foëcy, bibliothèque du Cher ...), Céline PORCHER et Karen MARY pour leurs déplacements à la trésorerie, par exemple.

Après une réflexion autour des déplacements des agents techniques, cette proposition de mise en place d'ordre de mission permanent sera élargie aux agents du service technique et du service assainissement.

Des ordres de missions permanents pour les déplacements effectués hors lieu de résidence administrative uniquement seront mis en place à compter du 1^{er} Juillet 2016 pour : Angélique SCORDELLE, Céline PORCHER, Karen MARY, Nicolas LAPENDRY, Eric MICHENET, Alain RIBOT, Wilfrid FECHE, Baptiste LEBRET et Christophe PANHALEUX.

Après délibération, la proposition est donc adoptée à l'unanimité.

AUGMENTATION DES TARIFS COMMUNAUX

- LOGEMENTS RUE JEAN GRACZYK

Le montant des loyers des logements sociaux Rue Jean Graczyk doit être révisé au 1^{er} Juillet 2016 et au 1^{er} Septembre 2016.

Considérant les indices de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2014 de 125.24 et celui du 3^{ème} trimestre 2015 de 125.26, l'augmentation sera d'environ 0,02 %.

Il est donc proposé pour le logement actuellement occupé par Madame CHAUSSE un nouveau tarif à compter du 1^{er} Juillet 2016 de 263,61 € selon le calcul suivant : $263.57 \text{ €} \times 125.26 / 125.24$

Et pour le logement de l'étage précédemment occupé par Madame ROCHON, un nouveau tarif à compter du 1^{er} Septembre 2016 de 295,17 € selon le calcul suivant : $295.12 \text{ €} \times 125.26 / 125.24$

Après délibération, la proposition est donc adoptée par 19 voix Pour.

- CONCESSIONS FUNERAIRES CIMETIERE COMMUNAL

Une proposition est faite pour l'augmentation des concessions funéraires en reprenant la base des augmentations annuelles d'environ 3%.

DUREE	ANNEE 2016	ANNEE 2017
CONCESSION CAVEAU		
15 ans	102 €	105 €
30 ans	174 €	179 €
50 ans	216 €	222 €
CONCESSION CAVE URNE		
15 ans	414 €	426 €
30 ans	564 €	581 €
50 ans	813 €	837 €

Il est également proposé de maintenir la répartition existante à savoir 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS.

Après délibération, la proposition est donc adoptée à l'unanimité par 19 voix Pour.

LOTISSEMENT LA FRANCOISIERE

Monsieur DEBONDANT a fait une démarche auprès de la mairie afin d'obtenir une adresse pour une maison actuellement en construction Route de la Blandinerie.

En effet, ORANGE pour intervenir a besoin d'une adresse précise.

Seul un certificat de numérotage suffit, donc aucune délibération n'est à prendre.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Pour faire suite au déplacement d'élus au salon des maires de Mai/Juin 2016, il est proposé de mettre en place un barème de remboursement pour les déplacements des élus dans le cadre de leurs fonctions de manière générale.

Il est proposé de prendre comme règle de remboursement celle appliquée aux agents de la collectivité. Ainsi pour information, la grille en cours de validité de règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux du Centre de Gestion du Cher a été remise à tous les conseillers:

Véhicules de 5 CV et moins	0,25 € / km jusqu'à 2 000 km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,32 € / km jusqu'à 2 000 km
Véhicules de 8 CV et plus	0,35 € / km jusqu'à 2 000 km
Indemnité de repas	15,25 €
Indemnité de nuitée	60,00 €
Indemnité journalière (1 nuitée + 2 repas)	90,50 €

Après délibération, cette proposition est adoptée par 15 voix Pour (4 voix contre).

TRAVAUX ASSAINISSEMENT IMPASSE DE LA REPUBLIQUE

Le plan des travaux programmés ont été transmis à tous les conseillers.

Monsieur PERNOLLET fait un bref rappel de la situation : ce projet permettra le raccordement de 10 maisons ainsi que les vestiaires et club house du stade qui ont actuellement un assainissement défaillant.

Le montant des travaux est de l'ordre de 45 000 € HT. Les demandes de subventions ont été transmises le 15 Février dernier. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a accordé une subvention à hauteur de 40% soit 18 000 €, le Conseil Départemental doit délibéré début Juillet pour une subvention de 30% soit 13 500 €. Nous attendons également la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 10%.

Compte tenu du montant des travaux, la délibération n'est pas obligatoire considérant les délégations du Maire, toutefois, celles-ci ayant été proposée à délibération à ce même conseil, il est demandé à l'ensemble des conseillers de se prononcer sur la réalisation du projet.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION MME NAUDIN

Dans le projet de travaux notamment de raccordement du bâtiment communal du stade, une autorisation de passage de canalisation publique sur le terrain de Mme NAUDIN a été obtenue.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire a signé la convention de servitude (fournie aux membres du conseil) établie entre la commune et Madame NAUDIN, d'émettre un accord sur le montant de l'indemnité et d'autoriser le règlement de celle-ci.

Monsieur PERNOLLET explique que la surface impactée par la servitude est de 3 mètres de large sur la longueur de la canalisation. Aucune construction ni plantation ne sera réalisable sur cette bande de terrain.

La base de calcul du montant de l'indemnité est celle utilisée habituellement par les Domaines à savoir : Surface impactée par la servitude X Prix du terrain X coefficient 0,5 soit 1260 €.

Après délibération, les propositions sont adoptées à l'unanimité (19 voix).

FUSION SIVY (Yèvre) – SIAVB (Barangeon)

Suite à l'arrêté du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal SDCI du 22 Mars 2016, la fusion des 2 syndicats est prévu à partir du 1^{er} Janvier 2017.

Dans le cadre de cette fusion, le périmètre d'action du nouveau syndicat, le nombre de délégué représentant chaque commune ainsi que l'élection de ces délégués doivent être validés par chaque commune membre des syndicats.

Concernant le périmètre d'action, il englobe les territoires d'action actuels des 2 syndicats.

Le nombre de délégués proposé par les membres du SIVY et du SIAVB est de 2 : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Ces propositions, après délibération, sont adoptées à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'élection des délégués. 2 membres se portent volontaires : Monsieur Laurent GIRARD et Madame Corinne TORCHY.

Il est procédé à l'élection du délégué titulaire à bulletin secret, l'autre membre sera élu délégué suppléant.

Résultat : Corinne TORCHY : 15 Voix / Laurent GIRARD : 4 voix

Les représentants de la commune de Vignoux au syndicat regroupant le SIVY et le SIAVB au 1^{er} Janvier 2017 seront :

Délégué titulaire : Corinne TORCHY

Délégué suppléant : Laurent GIRARD

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Une proposition de répartition des subventions aux associations a été transmise aux membres du conseil.

Il est demandé un comparatif avec 2015 concernant cette répartition, le montant des subventions de l'année 2015 est annoncé.

Le montant total des subventions de l'année 2016 s'élève à 12 900 € soit 500 € de moins que l'an passé (baisse des dotations de l'Etat).

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016
MNT	50
AMICALE LAIQUE	750
ACPG CATM	250
COMITE DES FETES	1300
ASSOCIATION AGRICOLE AIDE A DOMICILE MSA	50
LIGUE CONTRE LE CANCER	50
PUPILLES DES ECOLES	50
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET	300
ASS. PECHE LE VAIRON	300
ASS. DE CHASSE	200
ASS. AIDE A DOMICILE ADMR	150
PREVENTION ROUTIERE	50
QUESTION POUR UN CHAMPION	250
CLUB SPORT FOOTBALL	750
MAISON DU CHEVAL	350
VIGNOUX VELO VERT	500
ATHLETIQUE CLUB VIGNOUX	500
CSV TENNIS	500
VIENS CHANTER AVEC NOUS	400
CLUB DE L'AGE D'OR	450
ASS. CENTRE DE LOISIRS DE FOECY	700
VIGNOUX.COMM	1200
CONFRERIE DES TAZONS	100
SECOURS CATHOLIQUE	50
AVENTURIERS MALGRE NOUS	250
FOL (CLASSE VERTE)	2800
CHATEAU DU BLOSSET	250
ESPOIR POUR MON FUTUR	250
LES AMIS DE GUERIGNY	100
TOTAL	12 900

Monsieur MEUNIER explique qu'à partir de 2017, les demandes de subvention devront être faites en mairie sur le document officiel Cerfa n°12156-04. Une réunion a eu lieu lors de laquelle cette procédure a été expliquée aux associations présentes (12 sur 21).

Une discussion s'engage autour d'associations communales concernant leurs activités pour la vie communale :

- Les Aventuriers Malgré Nous : confirmation d'organisation de minimum 2 marches dans l'année dont la semi nocturne du lendemain vendredi 10 Juin, une autre est prévue en automne. Concernant un éventuel financement de voyages des adhérents, la parole est accordée à Mr LEGER qui explique que les voyages sont uniquement financés par les fonds versés mensuellement par les adhérents souhaitant participer audit voyage,
- Les Amis de Guérigny : hormis la fête des voisins, aucune autre activité n'a été organisée. L'association percevra donc le minimum prévue pour cette année.
- Forêt en Camaïeu. Cette association a précédemment perçu une subvention de la commune, ce qui n'est plus le cas, seules les associations de Vignoux en percevant.

Monsieur MEUNIER explique que cette année, les associations bénéficient d'une subvention minimale de 100 € quelle que soit leur activité, le document pour les années à venir sera porteur de la subvention accordée ultérieurement.

Concernant la subvention pour la Classe Verte, il s'agit d'une somme allouée au titre d'aide et n'est pas proportionnelle au prix du voyage. La différence entre les différentes subventions et le coût total de cette sortie reste à charge des parents des enfants inscrits.

Après délibération, la proposition de répartition des subventions est adoptée à l'unanimité (19 voix).

FONDS DE CONCOURS SDE

Monsieur PERNOLLET demande à ce que soit ajoutée une délibération à l'ordre du jour.

Un titre émis par la communauté de communes des Villages de la Forêt vient d'être reçu pour le paiement de travaux effectués sur des armoires de commande d'éclairage public.

Une délibération avait été prise par le conseil communautaire début 2014 mais aucune par le conseil municipal de Vignoux, sans laquelle les travaux n'auraient pas dû être engagés.

Toujours est-il que ces travaux ont été réalisés et que par conséquent, il est demandé l'autorisation au conseil de payer la somme de 10 571,37 € correspondant à la part communale.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité (19 voix).

DIVERS

BAPTEME DE L'ECOLE

Monsieur le maire explique qu'il a repris contact avec Mr RUFIN suite au dernier conseil.

L'inauguration aura donc lieu le Vendredi 4 Novembre dans l'après-midi.

Un groupe de travail va être constitué pour pouvoir travailler sur le projet avant les vacances.

SENS UNIQUE

La rue du 8 mai à l'angle de la rue de la République sera en sens unique jusqu'au croisement de la rue du Champ de Foire à compter de lundi prochain 13 Juin 2016.
Une information est diffusée actuellement auprès des usagers.

Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules sur cette portion ne se fera qu'en sens « entrant » et que les véhicules ne pourront plus sortir de la rue du 8 mai vers la rue de la République.

La Poste :

Suite à sa demande, Monsieur le maire a rencontré des responsables de la Poste lundi.

Pour maintenir le bureau de poste, d'importants travaux de rénovation et de mises en conformité devront être réalisés.

La Poste, en plein aménagement de territoire, ne maintient l'ouverture des bureaux qu'à partir d'un taux de fréquentation de 100 personnes par jour. Monsieur Bulteau leur a répondu qu'il était impossible d'atteindre ce nombre dès lors que le bureau est continuellement fermé au public.

Le bureau de Vignoux est actuellement maintenu ouvert dans les possibilités offertes par un ½ salarié en complément avec le bureau de Foëcy.

Il semblerait qu'à plus ou moins long terme, si la commune souhaite continuer de bénéficier des services postaux, une obligation d'ouverture d'APC Agence Postale Communale devienne incontournable.

Des aides sont accordées pour la mise en place de ces agences : agencement des locaux, formation des agents, participation mensuelle aux charges de salaire.

Un prochain rendez-vous est prévu début septembre, nous devons y réfléchir d'ici cette date.

Derniers achats :

Monsieur PERNOLLET liste les derniers achats effectués :

- Une épareuse d'occasion d'environ 50 heures d'utilisation. 13000 € HT
- Le mobilier pour la classe supplémentaire de la rentrée de septembre 2016 : 2 577,29 € HT
- Une cuve à fuel pour remplacer l'actuelle métallique ne répondant pas aux normes : 890 € HT
- Un piano d'occasion pour le restaurant scolaire. Matériel quasi neuf n'ayant plus d'usage dans une autre commune. Prix neuf 2700 €. Prix achat 800 €

Questions de conseillers

Madame ROBILLARD exprime les inquiétudes de Mr Mme COURCELLE Rue du 11 Novembre.
Suite à la crue de la semaine dernière, de nombreux objets se sont déposés sur leur propriété :
branches, poutres etc
Nous leur conseillons de se rapprocher de leur assurance afin d'envisager le déblaiement de leur terrain.

Monsieur JAULIN nous interpelle sur la sécurité Route de la Forêt où une buse plastique d'évacuation des eaux pluviales se retrouve en surface de la chaussée suite aux inondations qui ont raviné la route de la Forêt.
La communauté de communes des Villages de la Forêt a déjà été informée de ce problème.

La réunion de conseil est levée à 21 H 21.